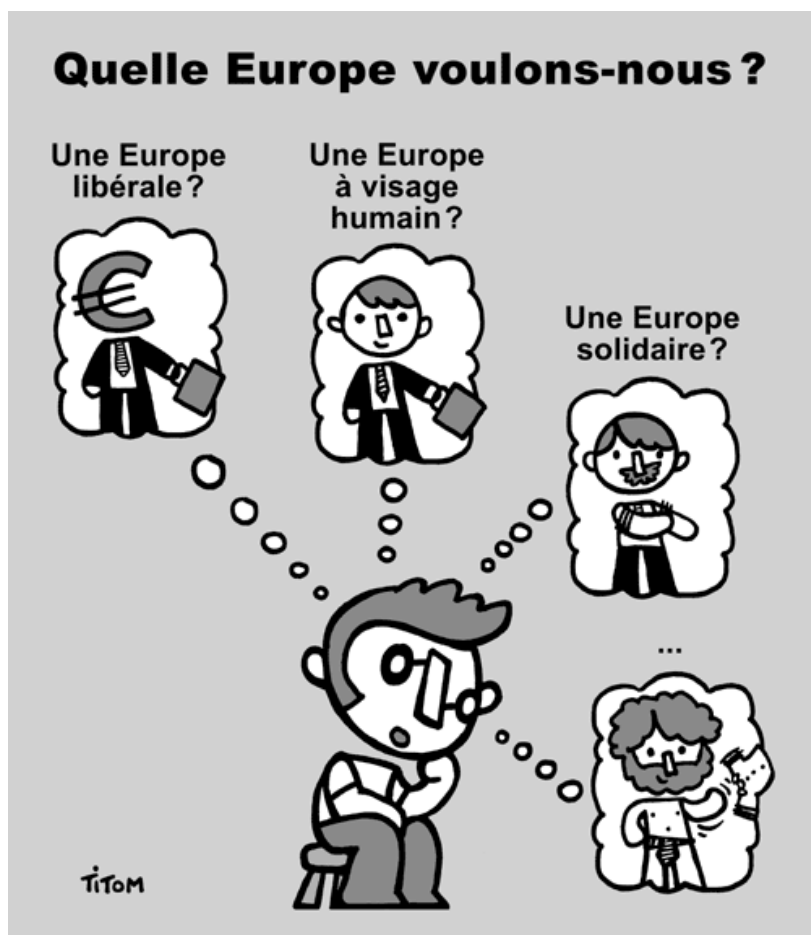


**Parlons d'Europe !**



Quelques notions... Quelques chiffres...

## L'Europe : qu'apporte-t-elle ?

---

Sources : *La France doit-elle quitter l'Europe ?*, Romain Gubert, Larousse.

*L'Europe au quotidien*, Parlement Européen.

L'Europe est présente dans notre quotidien. Et pourtant... Bien difficile de la voir, de la distinguer. L'Europe souffre aujourd'hui d'un manque criant de publicité positive. Trop souvent Bruxelles a été utilisée comme le parfait bouc émissaire : un fonctionnement méconnu des français et un manque d'honnêteté de la part des politiques nationales ont rendu le projet européen négatif aux yeux de beaucoup. Ce paragraphe vise donc, en toute modestie, à redorer le blason du projet européen et surtout de mettre en avant quelques points dont on ignore trop souvent qu'ils sont le fruit de l'Europe.

### ***La PAC : la tirelire de l'agriculture française***

La PAC (Politique Agricole Commune) représente aujourd'hui plus de 40% du budget de l'Union Européenne (42,7% en 2007, soit 54,7 milliards d'euros). L'objectif initial de la PAC était de garantir à l'Europe une autosuffisance alimentaire et de moderniser l'agriculture. En 26 ans, depuis sa création, le rendement par hectare de blé est passé de 20 à 70 quintaux et la production laitière a doublé. L'Union Européenne est aujourd'hui le second exportateur mondial de denrées agroalimentaires derrière les Etats-Unis. Notons au passage que ces plus grosses industries agroalimentaires sont françaises (DANONE).

Sur le plan purement comptable, la France est le pays qui reçoit le plus d'aides agricoles européennes. A elle seule, la France s'octroie 23% des aides, loin devant l'Espagne (14,5%), l'Allemagne (13,1%) et l'Italie (12,1%).

### ***Erasmus : la France y gagne !***

Erasmus est très certainement une des réussites de l'Europe les plus connues. Ce programme européen universitaire a 21 ans. En 21 ans, Erasmus a fait voyager plus de 1,5 millions d'étudiants à travers l'Europe et ses universités. Parmi eux, plus de 220 000 français, les plus nombreux à avoir profité de ce programme.

Outre les déplacements des jeunes français, la France tire son épingle du jeu en étant le pays le plus sollicité par les étrangers. Chaque année, de nombreux étudiants décident de rester en France après leurs études pour travailler dans des entreprises françaises qui peuvent ensuite développer leur management dans les pays d'origine de ces étudiants et y vendre leur savoir faire.

Sur le plan purement financier, la France y est gagnante. Sa contribution au programme est très inférieure à ce qu'elle en retire.

### ***Des aides structurelles non négligeables : 17 milliards d'euros***

La France bénéficie de très nombreuses aides européennes. Elle a ainsi obtenu 38 millions d'euros pour Port 2000, le nouveau terminal du port du Havre. Avec comme objectif : en faire un sérieux concurrent de Rotterdam, Anvers et Hambourg.

Lunel (Hérault) a obtenu 2 millions d'euros pour rénover une cité HLM, ce qui représentait 38% du montant du projet.

Prenons l'exemple des aides directes aux PME dans la Région Languedoc – Roussillon. Jusqu'en 2000, l'Etat y participait pour 70%. A ce jour, il n'assure plus que 10% des financements. L'Union Européenne contribue désormais à hauteur de 50% aux fonds destinés à la création des petites entreprises.

Qui sait encore que l'Union Européenne finance, à Montbéliard, en Franche Comté, un des innombrables microprojets, en l'occurrence l'Espace public numérique – qui a offert en 2005 l'accès à Internet à 70 chômeurs – dans ce qui était, il y a quelques années, une friche industrielle et qu'elle aide les petites entreprises à se créer sur place.

Sait-on que la Corse a bénéficié de 180 millions d'euros d'aides européennes entre 2000 et 2006, au titre du fond de cohésion, destiné à aider les régions les plus isolées d'Europe.

Entre 2000 et 2006, la France a bénéficié de près de 17 milliards d'euros d'aides issues des fonds structurels européens (sur une enveloppe globale de 235 milliards d'euros).

### *Des réussites industrielles*

La mise en place d'un marché unique a rendu possible la création d'entreprises européennes capables de réaliser des économies d'échelle et de supporter la spécialisation induite par la mondialisation. Les produits étant beaucoup plus différenciés, la taille des marchés doit être augmentée pour s'assurer la rentabilité des investissements. Or, seules les grandes entreprises sont capables d'amortir ces investissements sur de grandes quantités vendues. En effet, dans de nombreux secteurs, les dépenses R&D (Recherche & Développement) nécessaires à la mise au point de nouveaux produits nécessitent des financements importants. C'est justement sur ce point que l'Union Européenne est en pointe et pallie les insuffisances des états membres. Deux exemples sont frappants.

Galiléo, le futur système européen de positionnement par satellites a pour objectif de s'affranchir du GPS américain, sur lequel le Pentagone a son mot à dire. Les deux promoteurs de Galiléo sont la Commission Européenne et l'Agence Spatiale Européenne. La Commission Européenne s'est engagée, dès le début du projet, à en financer le tiers (montant total de 10 milliards d'euros), le reste étant à la charge des Etats et des industriels. Sans l'Union, l'Europe n'aurait jamais eu ses propres satellites.

C'est dans le domaine aéronautique et spatial que l'on trouve les exemples les plus aboutis de ces collaborations industrielles. Même si elle ne dépend pas stricto sensu de l'Union Européenne en tant qu'Institution puisque Airbus est une entreprise privée, c'est grâce à la construction européenne que ce géant de l'aéronautique a pu voir le jour et prospérer. Aujourd'hui, plus de 3 000 Airbus sont en service et EADS emploie 48 000 personnes.

Ces deux projets ne sont pas les seuls :

- Ariane est le fruit de la coopération européenne ;
- L'EPR est développé par la France et la Finlande ;
- Néoval (métro sans conducteur) développé par Siemens et une entreprise Lorraine : Lohr Industries ;

### **Quand l'Europe crée des emplois**

Lorsqu'ils critiquent les élargissements successifs de ces dernières années (passage de 15 à 27 membres, les plus sceptiques évoquent les délocalisations. Ces inquiétudes sont certes légitimes, mais il convient de rétablir certaines vérités. Entre 1990 et 2005, on peut estimer à 6 500 le nombre d'emplois détruits, victimes de délocalisation d'entreprises vers l'Europe Centrale. S'arrêter à ce chiffre (qui, sur un total de 20 millions de personnes actives) est trompeur.

En dix ans, 150 000 emplois ont été créés en France grâce à l'augmentation du commerce extérieur vers ces mêmes pays d'Europe Centrale. Les géants français (Danone, Carrefour, France Télécom, Suez, Veolia, Vinci, etc.) ont vu leur activité dopée par cette ouverture à l'Europe Centrale. Nos champions du BTP construisent des routes et des chemins de fer sur fonds européens et nos leaders de l'eau exploitent les réseaux locaux en exportant leur savoir faire. Pas un mois sans que ces entreprises annoncent le gain d'un contrat dans ces pays de l'Europe élargie !

### **Justice : l'Union fait la force**

Trafic de drogue, traite des êtres humains, délinquance financière, mafias, réseaux pédophiles, terrorisme... Grâce à l'Europe, les coopérations existent et se multiplient. Europol est un des outils développés par l'Union. Cette structure basée à La Haye, est une vaste bourse d'échange d'informations entre polices nationales, qui peuvent ainsi coordonner leurs actions.

Suite aux attentats du 11 septembre, six Etats membres (Espagne, Luxembourg, France, Portugal, Belgique et Royaume-Uni) ont mis en place un mandat d'arrêt européen. Il renforce Eurojust, mis en place en 1999, qui facilite la coordination de certaines enquêtes judiciaires.

### **Et l'Europe au quotidien, elle est où ?**

Les points cités précédemment conditionnent notre vie quotidienne, mais ils ne sont pas les seuls. Les quelques points divers listés ci-dessous sont issus d'initiatives européennes qui nous concernent au quotidien :

- L'eau du robinet est potable... C'est l'Europe qui impose des normes de qualité minimales auxquelles l'eau potable doit satisfaire ;
- Lors du changement d'un appareil électroménager, l'Union Européenne oblige le vendeur à reprendre l'ancien appareil si vous voulez vous en débarrasser ;
- Pour connaître les effets secondaires d'un médicament, nous regardons la notice. C'est la réglementation européenne qui exige que la notice indique la posologie, les effets secondaires, la date de péremption, etc. ;
- L'Europe agit pour la sécurité routière. Elle impose que les temps de conduite et de repos des poids lourds soient enregistrés. Un routier doit observer au moins 11h de repos par jour ;
- Votre comité d'entreprise vous fait bénéficier d'avantages... En Europe, une entreprise qui emploie un minimum de 100 salariés doit disposer d'un comité d'entreprise.
- L'Europe est présente quand nous regardons la télévision. Les émissions violentes doivent être diffusées tard le soir et être clairement indiquées, le temps de publicité est limité à 12 min par heure : ce sont des initiatives européennes !
- Au supermarché, nous pouvons comparer les prix unitaires des produits : c'est une législation européenne qui oblige les supermarchés à indiquer clairement le prix unitaire au kilo.

## Les institutions européennes

---

Sources : *Géopolitique de l'Europe*, rédaction sous la coordination de Vincent Thébaud, Nathan

*Guide de l'Union Européenne*, J. Echkenazy, Nathan

Les sites Internet des institutions européennes.

### *La Commission Européenne*

La commission européenne représente et défend les intérêts de l'Union Européenne dans son ensemble. Elle est le moteur du système institutionnel européen : elle propose la législation. Elle remplit quatre fonctions essentielles :

- Elle **soumet des propositions au Parlement et au Conseil**. La Commission est investie d'un droit d'initiative quasi exclusif. En d'autres termes, elle est quasiment la seule responsable de l'élaboration des propositions de nouveaux actes législatifs européens, qu'elle soumet au Parlement et au Conseil. Ces propositions visent à défendre les intérêts de l'Union et de ces citoyens, non ceux d'une région ou de secteurs particuliers.
- En tant qu'organe exécutif de l'Union, elle **gère et applique les politiques et le budget de l'Union Européenne**, ainsi que des politiques et programmes adoptés par le Parlement et le Conseil.
- Elle applique le droit européen (de concert avec la Cour de justice). Elle joue le rôle de gardienne des traités. Elle **veille donc à ce que le droit européen soit appliqué** correctement par tous les Etats membres. Si elle s'aperçoit qu'un Etat n'applique pas une disposition législative européenne et ne s'acquitte pas de ses obligations légales, la Commission prend les mesures nécessaires pour y remédier. Elle engage une procédure juridique appelée « procédure d'infraction ». Si la procédure ne permet pas de régler le litige, la Commission défère le dossier à la Cour de Justice, qui a le pouvoir d'imposer des sanctions.
- La Commission est aussi chargée de **négoier des accords internationaux au nom de l'Union Européenne**, sur des compétences portées par l'Union.

### *Le Parlement Européen*

Avec le temps, le rôle du Parlement n'a pas cessé d'augmenter. Aujourd'hui, il s'impose comme un co-législateur, dispose d'un pouvoir budgétaire et de contrôle des autres institutions.

- Le Parlement européen est **un organe de contrôle**. Il assure un contrôle politique général des activités communautaires. Il peut censurer la commission et l'obliger à démissionner. Toute nouvelle Commission Européenne doit être investie par le Parlement. Ces membres peuvent poser des questions à la Commission et au Conseil de l'Union Européenne pour contrôler la bonne marche des politiques communes. Le Parlement peut également examiner des pétitions de citoyens et créer des commissions d'enquête. Enfin, il nomme un médiateur indépendant chargé d'examiner les plaintes relatives au mauvais fonctionnement de l'administration communautaire.

- Le Parlement Européen **partage le pouvoir législatif avec le Conseil de l'Union Européenne (Conseil des Ministres)**. Aucun texte ne peut voir le jour sans passer devant le Parlement Européen. Dans une série de domaines importants (libre circulation, marché intérieur, recherche, environnement, etc.), la procédure législative normale est la **codécision**. Le PE a donc le pouvoir d'arrêter conjointement et sur un pied d'égalité avec le Conseil les règlements et directives. Sur d'autres sujets (fiscalité et agriculture), le PE est simplement consulté pour avis. Pour certaines décisions majeures, son avis conforme est obligatoire pour engager l'Union (nouvelles adhésions, accords internationaux).
- **Le Pouvoir budgétaire du Parlement Européen est partagé avec le Conseil de l'Union Européenne**. Dans le cadre du budget annuel, le Parlement a le dernier mot sur les dépenses dites non obligatoires : dépenses en faveur des régions défavorisées, de la lutte contre le chômage, aide au développement, etc. En ce qui concerne les dépenses obligatoires (agricoles, accords internationaux), le PE peut proposer des modifications, mais c'est le Conseil qui a le dernier mot.

Le Parlement Européen est **l'unique institution supranationale dont les membres sont élus au suffrage universel direct**. Le mandat est de 5 ans. Le nombre de députés européens était, au 1<sup>er</sup> janvier 2007, de 785 députés. Chaque pays possède un nombre d'élus proportionnel à sa population.

### *Le Conseil de l'Union Européenne*

Le Conseil de l'Union Européenne est le principal centre décisionnel de l'Union Européenne. Le Conseil est chargé de la coordination générale des activités de l'Union Européenne. Il est aussi responsable de la coopération intergouvernementale, en matière de politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et en matière de coopération policière et judiciaire en matière pénale.

Le Conseil de l'Union Européenne (liste non exhaustive) :

- **Exerce un pouvoir législatif**, souvent en codécision avec le Parlement Européen ;
- **Définit et met en œuvre la politique étrangère et de sécurité commune**, sur la base des orientations générales définies par le Conseil Européen ;
- Constitue, avec le Parlement Européen, l'autorité budgétaire qui **arrête le budget de l'Union**.
- **Conclut les accords internationaux** négociés par la Commission Européenne.

Chaque Etat membre est amené à **présider le Conseil de l'Union Européenne** pour une durée de 6 mois. La Présidence organise et préside les réunions, élabore les compromis et veille à la cohérence des processus de décision.

Les Ministres des membres de l'Union se réunissent en commissions spécialisées : « Agriculture et Pêche », « Transports, télécommunications et énergies », « Compétitivité », etc. Le Conseil tient une centaine de sessions chaque année, au cours desquelles il adopte des règlements, directives, recommandations, etc.

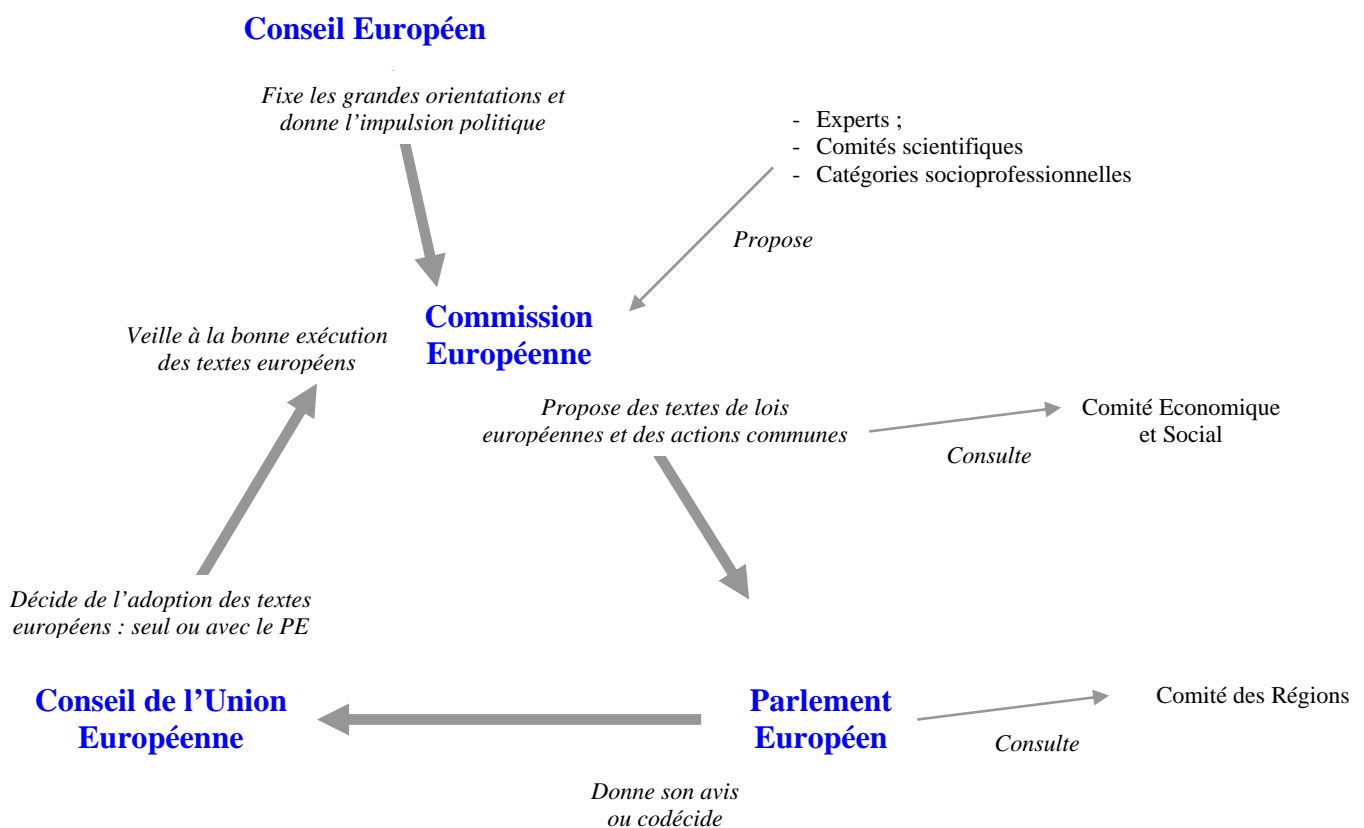
## Conseil Européen

Sont conviés aux « Sommits » les Chefs d'Etat ou de Gouvernement des pays membres de l'Union Européenne et le Président de la Commission Européenne. Le Sommet est organisé par l'Etat membre qui achève ses 6 mois de présidence. Un Conseil exceptionnel peut être organisé chaque fois que cela est nécessaire. Les Chefs d'Etat ou de Gouvernement sont assistés par les Ministres des Affaires étrangères et un membre de la Commission Européenne (le plus souvent le Commissaire chargé des relations extérieures). Les Ministres des affaires économiques et des finances participent également aux réunions touchant leur domaine de compétence.

Le Conseil Européen fixe les grandes orientations et donne les impulsions sur les sujets les plus importants. C'est le moteur politique de la construction européenne. En effet, les dirigeants des Etats membres y définissent les priorités et le calendrier de la construction européenne.

- Le Conseil Européen a un **rôle majeur d'impulsion et d'orientation politique, économique et sociale et de politique étrangère**.
- Le Conseil Européen intervient également pour **débloquer des situations de crise** et apporter des solutions en cas de désaccord entre Etats membres. Il **arbitre les institutions** de l'Union Européenne.
- Toutes les **grandes décisions** concernant la construction de l'Union Européenne sont prises par le Conseil Européen : réforme des Traités et des institutions, financement du budget européen, élargissement de l'Union Européenne, etc.

## Schéma simplifié du fonctionnement des institutions





## La France : mauvais élève de l'Union

---

Sources : Rapport du Sénat, 2005.

*La France doit-elle quitter l'Europe ?*, Romain Gubert, Larousse.

La France, pays fondateur, a marqué la construction européenne de son empreinte. Ce que l'on peut qualifier d'« âge d'or » de la présence française est le fait d'une triple influence : politique, administrative et linguistique.

Aujourd'hui, cette présence « héritée » est parfois contestée et ce pour plusieurs raisons :

- La première résulte de la conséquence des élargissements successifs qui a eu pour effet de diluer la présence française (et non de la diminuer) ;
- Second indicateur d'influence : l'utilisation de la langue française est en recul dans les institutions ;
- La France souffre d'une image négative, associée à son **arrogance**. Une anecdote datant de 2002, lors du naufrage du Prestige, en atteste. Suite au naufrage, Jacques Chirac avait poussé un coup de gueule contre l'incapacité de l'Europe en matière de sécurité des océans. Les griefs du Président français étaient mal venus : cela faisait des mois que la Commission exigeait de la France qu'elle remplisse ses engagements dans ce domaine. Paris bloquait alors la mise en place de l'Agence européenne pour la sécurité maritime, une structure censée contrôler les « bateaux poubelles ». Quant au respect de la législation en vigueur, la France était la lanterne rouge : elle était la seule à ne pas contrôler au moins 20% des bateaux faisant escale sur son territoire.
- La France brille par son **absentéisme aux sessions plénières** des institutions. Un classement de la présence des eurodéputés aux sessions plénières organisées à Strasbourg depuis 1999 place la France à la 14<sup>ème</sup> position des pays membres de l'Union, avec un taux moyen de 80%. Seules l'Italie arrive après, avec 68% de présence. Parmi les pays présentant le taux de présence le plus élevé : la Belgique (90%), la Finlande, la Grèce et le Luxembourg (89%). Ce chiffre est cependant à relativiser. Premièrement, la présence n'a jamais été synonyme d'activité. Ensuite, il s'agit d'une moyenne qui révèle des disparités importantes. A l'époque de ces sondages (2005), les 4 parlementaires les plus assidus étaient français. Enfin, ces statistiques ne prennent pas compte de la présence aux commissions, cette donnée n'étant pas publique.
- La France **peine à transposer les directives européennes** en une législation nationale. La France ne parvient pas à rattraper le retard qu'elle accuse en matière de transposition des directives communautaires. Depuis 1997, la France est constamment dans les 5 dernières places du classement. Chaque année, une centaine de lois européennes sont ainsi laissées de côté.
- La France est également un des pays répondant au plus **grand nombre d'infractions au droit communautaire**. Elle comptabilisait en 2003, à elle seule, 13,4% du total des cas de procédures d'infractions engagés par la Commission européenne. Seule l'Italie faisait pire, avec 146 procédures d'infractions (135 pour la France).

La France est devenue, au cours de ces dernières années, un des plus mauvais élèves de l'Union Européenne.